



Assemblée générale

Distr. générale
14 juin 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 66 a) de l'ordre du jour

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : dix-huitième rapport de synthèse sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport coïncide avec le vingtième anniversaire de l'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en 2001. Depuis son adoption, le NEPAD a servi de cadre important au développement de l'Afrique, galvanisé l'engagement politique et augmenté les financements en faveur des priorités du continent. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [74/301](#) de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée a également demandé au Secrétaire général de présenter un additif comportant 'un examen "complet du soutien international accordé au Nouveau Partenariat depuis sa création, en complément du rapport d'activité.

Dans le présent rapport, le Secrétaire général note que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a déclenché une crise sanitaire, sociale et économique majeure, touchant pratiquement tous les pays du monde, infectant et tuant plusieurs millions de personnes et provoquant un effondrement économique. Depuis 2000, la croissance de l'Afrique est en recul pour la première fois, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Avant la crise de la COVID-19, l'Afrique n'était déjà pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable, et le risque que le continent prenne encore plus de retard dans leur mise en œuvre a encore augmenté'. À quelques années 'de l'échéance de 2030 fixée pour la réalisation des objectifs de développement durable, il faudra redoubler d'efforts dans les domaines prioritaires de l'Agenda 2063 au cours de la décennie d'action en faveur de ces objectifs afin accélérer les progrès qui permettront de réaliser ces objectifs et l'Agenda 2063.



I. Introduction

1. Le présent dix-huitième rapport de synthèse sur les progrès de la mise en œuvre est présenté en application de la résolution 74/301, intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », dans laquelle l’Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter un rapport détaillé sur l’application de ladite résolution.

2. Dans le présent rapport, le Secrétaire général passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de quatre des principales priorités thématiques sélectionnées pour leur contribution fondamentale à la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de l’Agenda 2063 de l’Union africaine : intégration régionale, développement des infrastructures, industrialisation et santé dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). La réalisation de l’intégration régionale au moyen de la création de la Zone de libre-échange continentale africaine, plus particulièrement, est essentielle à la transformation de l’Afrique au cours des prochaines décennies. Si l’on considère la part croissante des produits finis dans le commerce intrarégional, la zone de libre-échange est très prometteuse pour l’industrialisation. Le développement des infrastructures est essentiel si l’on veut tirer le meilleur parti de la zone de libre-échange et de l’industrialisation du continent. En outre, étant donné l’impact sans précédent de la pandémie de COVID-19, le présent rapport porte également sur la situation du secteur de la santé et les mesures prises en réponse à la COVID-19. Il décrit les mesures complémentaires adoptées par les partenaires de développement de l’Afrique, l’accent étant notamment mis sur le financement, le commerce, l’allègement de la dette et la coopération Sud-Sud ainsi que sur le soutien apporté par le système des Nations Unies.

3. La méthode utilisée pour l’établissement du présent rapport a consisté à effectuer un examen approfondi des documents pertinents et à mener une enquête auprès des États Membres de l’ONU pour recueillir leurs contributions. Les autres acteurs qui participent à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD) sont la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique pour l’Afrique (CEA) et l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les membres de l’équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l’Afrique ont également apporté leur contribution. Pour chaque domaine prioritaire, le Secrétaire général met l’accent sur les efforts entrepris par les pays et les institutions africains. Il analyse également les résultats, les effets et les impacts des interventions, notamment en effectuant une évaluation comparative des réalisations par rapport aux cibles et aux indicateurs des objectifs de développement durable et de l’Agenda 2063.

II. Mesures prises par les organisations et pays d’Afrique

A. Infrastructures

4. Le développement des infrastructures est un moteur essentiel de la croissance économique et des gains de productivité. Lorsque la croissance économique est conjuguée à des mesures fortes de répartition des revenus, elle peut permettre un développement durable. Le Programme de développement des infrastructures en Afrique continue de servir de cadre au développement des infrastructures en Afrique. Avec la mise en œuvre de la phase I du Programme, appelée également plan d’action prioritaire et achevée en décembre 2020, l’Agence de développement de l’Union africaine a concentré ses efforts sur l’élaboration de la phase II du plan d’action

prioritaire, qui définira le plan de mise en œuvre du Programme pour la période 2021 - 2030.

5. Conformément à leurs engagements, les pays d'Afrique ont continué à s'employer à favoriser le développement des infrastructures. Selon la Commission de l'Union africaine¹, en décembre 2020, 409 projets en tout étaient mis en œuvre dans le cadre du plan d'action prioritaire I du Programme de développement des infrastructures en Afrique, dont 193 sur les transports, 75 sur les technologies de l'information et des communications (TIC) et 52 dans le sous-secteur de l'électricité. Toutefois, les projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement n'ont représenté que 3 % du total. D'après l'examen à mi-parcours effectué par l'Agence de développement de l'Union africaine, 37 % (150 projets) en étaient au stade de la construction ou de l'exploitation. Mais les résultats ont été variables selon les secteurs. Alors que la plupart des projets TIC en étaient au stade de la construction ou de l'exploitation, dans le secteur des transports, un peu plus de 40 % seulement avaient atteint ces stades, et la plupart des projets dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement en étaient encore au stade de la préfaisabilité ou de la faisabilité. La principale difficulté à laquelle se heurtent les pays d'Afrique est de remédier au manque d'infrastructures, et plus particulièrement à leur faible capacité de boucler le financement, 80 % des projets d'infrastructures échouant au stade de la faisabilité et du plan d'affaires².

6. Malgré ces lacunes, selon l'indice de développement des infrastructures en Afrique de la BAD³, tous les pays d'Afrique ont amélioré leurs résultats en matière de développement des infrastructures. L'indice global du continent est passé de 28,44 à 29,63 de 2019 et 2020, et 13 pays ont également augmenté leur indice d'une valeur supérieure à 1. Cette amélioration s'explique principalement par la progression du secteur des TIC, qui a enregistré une forte croissance grâce à l'installation de nouveaux câbles sous-marins et terrestres ayant augmenté les capacités de transmission.

7. Des progrès ont également été réalisés dans la mobilisation de financements pour les projets d'infrastructure du Programme de développement des infrastructures en Afrique, la part du financement des infrastructures par les pays d'Afrique ayant augmenté. Les données disponibles les plus récentes (voir tableau 1) montrent que les pays d'Afrique ont consacré plus de 37,5 milliards de dollars aux infrastructures, soit 37,5 % d'un financement total s'élevant à 100 milliards de dollars en 2018, le reste provenant des partenaires de développement de l'Afrique, notamment la Chine (25,7 milliards de dollars), des membres du Consortium pour les infrastructures en Afrique (20,2 milliards de dollars), du secteur privé (11,8 milliards de dollars) et d'autres sources (5,6 milliards de dollars). En effectuant une moyenne mobile sur quatre ans (2015-2018), on constate que le financement total des infrastructures a atteint en moyenne 82 milliards de dollars, la part des gouvernements africains représentant près de 40 % de ce total. Sur la base des besoins annuels de financement des infrastructures, qui sont estimés entre 130 et 170 milliards de dollars, et du niveau d'engagement moyen entre 2016 et 2018, l'Afrique présente un déficit de financement moyen de 53 à 93 milliards de dollars⁴. Même si le financement des infrastructures

¹ Voir www.au-pida.org/.

² Kannan Lakmeeharan, Qaizer Manji, Ronald Nyairo et Harald Poeltner, « Solving Africa's infrastructure paradox », McKinsey and Company, 6 mars 2020.

³ Comprenant des indicateurs pour le transport, l'électricité, les technologies de l'information et des communications, et l'eau et l'assainissement.

⁴ Banque africaine de développement, « Les infrastructures africaines : un potentiel considérable, mais un impact limité sur la croissance équitable », dans *Perspectives économiques en Afrique 2018* (2018).

est en hausse, de 3,5 % du produit intérieur brut (PIB) par an⁵ en moyenne, McKinsey & Company a estimé en 2016 que les investissements dans les infrastructures en Afrique devraient augmenter pour atteindre au moins 4,5 % du PIB, soit l'équivalent de 150 milliards de dollars par an entre 2015 et 2025⁶.

Tableau 1

Montants consacrés au financement des infrastructures en Afrique, par source, de 2015 à 2018

(En milliards de dollars des États-Unis)

	2015	2016	2017	2018	Montant moyen (2015-2018)	Changement (2015-2018)		Pourcentage du financement total
						Montant	Pourcentage	
Gouvernements africains	24	30,7	34,3	37,5	31,6	13,5	43	39
Membres du Consortium pour les infrastructures en Afrique	19,8	18,6	19,7	20,2	19,6	0,4	2	24
Chine	20,9	6,4	19,4	25,7	18,1	4,8	27	22
Groupe de coordination arabe	4,4	5,5	2,9	2,4	3,8	(2)	(53)	5
Inde	0,5	1,2	0,7	0,7	0,8	0,2	25	1
Autres institutions bilatérales/multilatérales	1,7	2	2,2	1,9	2	0,2	10	2
Nouvelle Banque de développement	–	0,18	–	0,5	0,14	0,5	357	–
Secteur privé	7,4	2,6	2,3	11,8	6,03	4,4	73	7
Total	78,9	66,9	81,6	100,8	82,05	21,9	27	100

Source : Consortium pour les infrastructures en Afrique, Tendances du financement des infrastructures en Afrique-2018.

8. Les problèmes de gouvernance, y compris aux différents échelons de l'administration, le manque de transparence et le coût relativement élevé du développement des infrastructures, constituent de sérieux obstacles à leur développement durable. Les bonnes pratiques indiquées dans ce domaine comprennent des réformes visant à mettre les organismes de réglementation à l'abri des pressions politiques⁷.

9. Dans l'ensemble, le plan d'action prioritaire I du Programme de développement des infrastructures en Afrique a eu un impact positif, comme en témoignent l'augmentation de la production d'électricité, le nombre de routes construites et modernisées, la construction de centres de conteneurs et la modernisation des ports, ainsi que l'augmentation de la pénétration des TIC et de la téléphonie mobile. Selon l'Union internationale des télécommunications (UIT), les abonnements à la téléphonie mobile sont passés de 44,3 % en 2010 à 77 % en 2018⁸. La production d'électricité a sensiblement augmenté, avec un résultat global de 79 % par rapport à l'objectif de 2019. Certains pays, comme l'Ouganda, le Ghana et le Sénégal, ont enregistré des progrès importants dans la production et la distribution d'électricité, en passant respectivement de 601 à 1 839 MW, de 551 à 2 058 MW et de 835 à

⁵ La Chine et l'Inde consacrent respectivement environ 7,7 % et 5,2 % de leur PIB aux infrastructures.

⁶ Kannan Lakmecharan, Qaizer Manji, Ronald Nyairo et Harald Poeltner, « Solving Africa's infrastructure paradox ».

⁷ OCDE et Centre africain pour la transformation économique, *Quality Infrastructure in 21st Century Africa: Prioritising, Accelerating and Scaling up in the Context of PIDA (2021–30)* (2020).

⁸ UIT, base de données statistiques, disponible sur www.itu.int/fr/ITU-D.

1 248 MW au cours de la période 2010 à 2018. En dépit de ces avancées, lorsqu'on les compare aux objectifs de l'Agenda 2063, les progrès globaux en matière de développement des infrastructures sont mitigés. Par exemple, la proportion de la population ayant accès à Internet et à l'eau potable est passée respectivement de 21,8 à 42 % et de 68,4 à 77 % entre 2013 et 2019. Toutefois, la proportion de la population ayant accès à l'électricité reste faible, avec seulement 26 % de l'objectif fixé pour 2019. Plus de 548 millions de personnes en Afrique (53 % de la population) n'ont pas accès à l'électricité. Une enquête menée par l'Organisation des Nations Unies dans six pays d'Afrique et d'Asie a montré que 25 % des établissements de soins interrogés n'étaient pas électrifiés, et qu'un autre quart d'entre eux subissait des coupures de courant inopinées⁹. L'absence de sources d'énergie fiables a encore réduit la capacité des pays d'Afrique de réagir efficacement à la pandémie et d'en atténuer les effets.

10. Le développement des infrastructures a également contribué à l'accélération de la croissance économique de l'Afrique grâce à l'amélioration de la productivité. Selon la BAD¹⁰ l'augmentation des investissements dans les infrastructures a contribué pour plus de la moitié à l'amélioration des résultats en matière de croissance de l'Afrique ces dernières années. De 2010 à 2019, la croissance du PIB de l'Afrique subsaharienne (mesurée en dollars des États-Unis, valeurs constantes de 2010) a été en moyenne de 3,2 % par an. Au cours de la même période, le PIB par personne employée de la région (parité de pouvoir d'achat exprimée en dollars des États-Unis, valeurs constantes de 2017), qui est une mesure de la productivité du travail, est passé de 9 620,6 dollars en 2010 à 10 418,2 dollars en 2019, soit un bond de 8,3 % de la productivité du travail au cours de la dernière décennie (voir tableau 2).

Tableau 2

Croissance du produit intérieur brut et de la productivité du travail en Afrique subsaharienne, 2010-2019

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Croissance du PIB (pourcentage annuel)	5,6	4,5	4,1	5,0	4,7	2,8	1,2	2,4	2,4	2,3
PIB (en milliards de dollars des États-Unis, valeurs constantes)	1 376,5	1 438,2	1 497,6	1 571,8	1 645,0	1 690,7	1 710,4	1 751,1	1 792,9	1 833,9
PIB par personne employée (parité de pouvoir d'achat en dollars des États-Unis, valeurs constantes de 2017)	9 620,6	9 804,4	10 067,7	10 349,4	10 587,6	10 617,9	10 543,9	10 517,7	10 465,3	10 418,2

Source : Banque mondiale, base des indicateurs du développement dans le monde, consultable au **Error! Hyperlink reference not valid.**

B. Intégration régionale et commerce

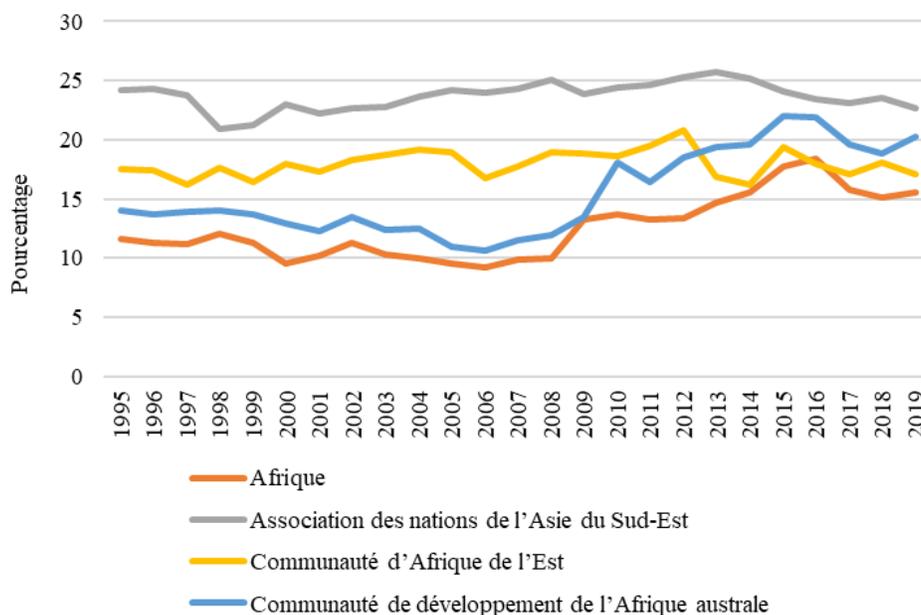
11. Les pays d'Afrique aspirent à une intégration régionale depuis les années 1960. Malgré tous les efforts déployés pendant toutes ces années, celle-ci reste très limitée. Le commerce intra-africain est passé de 11,6 % en 1995 à 16 % en 2019, mais reste faible comparé aux échanges commerciaux avec les autres régions (voir figure I).

⁹ Nations Unies, *Rapport sur les objectifs de développement durable, 2020*. Disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2020/secretary-general-sdg-report-2020--FR.pdf>.

¹⁰ Voir www.afdb.org/fr/knowledge/publications/tracking-africa%E2%80%99s-progress-in-figures/infrastructure-development.

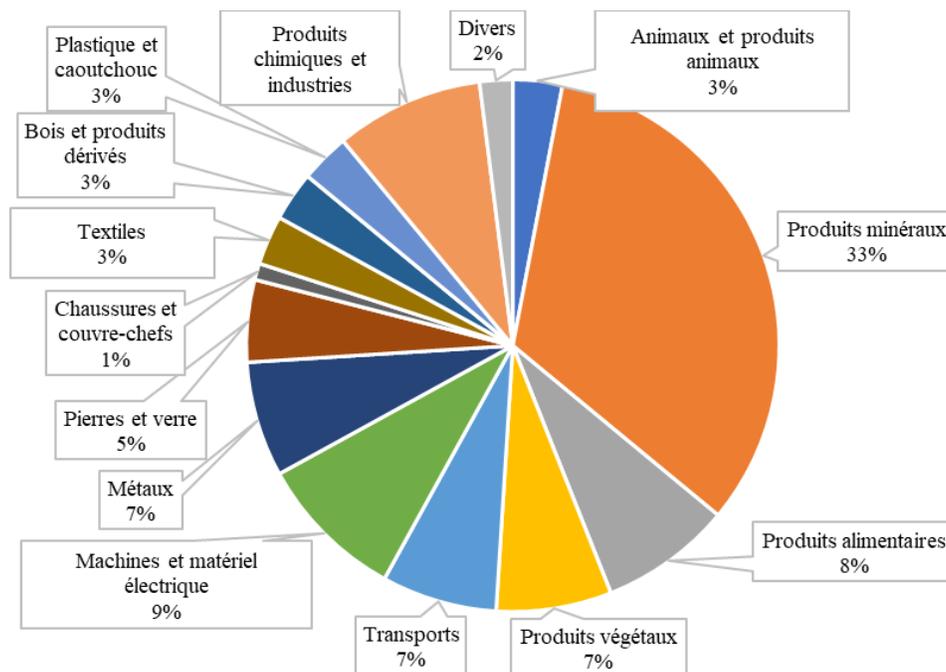
Toutefois, il est probable que ce chiffre soit sous-estimé en raison de l'importance du commerce informel. Les produits finis continuent de dominer le commerce intra-africain, qui est plus diversifié que les exportations de l'Afrique vers le reste du monde (voir figure II). Cela indique que la Zone de libre-échange continentale africaine offre plus de possibilités d'augmentation de la valeur ajoutée manufacturière dans le commerce intra-africain.

Figure I
Évolution du commerce intra-africain, 1995-2019



Source : base de données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Figure II
Composition des exportations intra-africaines, moyenne 2014-2016

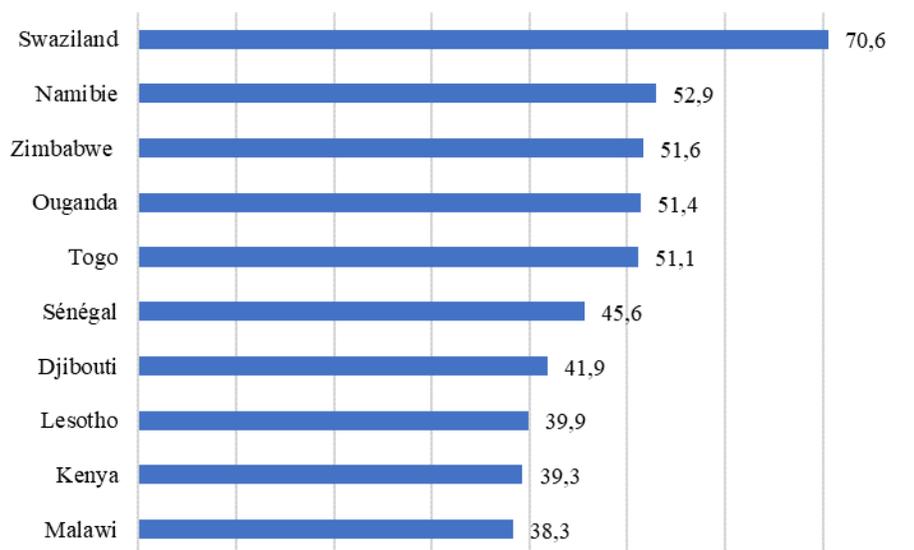


Source : *Rapport sur le développement économique en Afrique 2019: Made in Africa – Les règles d'origine, un tremplin pour le commerce intra-africain* (publication des Nations Unies, 2019).

12. Le niveau du commerce intra-africain est inégal entre les sous-régions et dépend principalement du niveau d'intégration économique et politique au sein des communautés économiques régionales. La plus grande partie des échanges commerciaux au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe se fait entre ses membres. Entre 2015 et 2017, le Swaziland (désormais connu sous le nom d'Eswatini) était le premier exportateur intra-africain, suivi de la Namibie, du Zimbabwe, de l'Ouganda et du Togo (voir figure III).

Figure III
Les 10 premiers exportateurs intra-africains, 2015-2017

(Pourcentage)



Source : données de la CNUCED.

13. Depuis le lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine en juillet 2019, les efforts se sont concentrés sur l'établissement des bases de la mise en œuvre de l'Accord portant création de ladite Zone, notamment sa ratification par les États membres de l'Union africaine. Le 7 février 2021, 36 pays avaient ratifié l'accord. Le début officiel des transactions commerciales dans la zone de libre-échange a eu lieu le 1er janvier 2021, marquant une étape importante dans la mise en œuvre de ce programme phare. Les pays d'Afrique sont convenus de libéraliser progressivement les marchandises et de supprimer les droits d'ici cinq ans sur 90 % des lignes tarifaires. En ce qui concerne les négociations sur la zone de libre-échange, la plupart des points examinés lors de la phase I ont été conclus. Toutefois, des négociations sont toujours en cours en ce qui concerne la phase II relative aux droits de propriété intellectuelle, à l'investissement et à la concurrence, ainsi sur les annexes relatives au commerce de marchandises, aux listes d'engagements et aux règles d'origine¹¹.

14. Actuellement, il existe de multiples règles d'origine dans les communautés économiques régionales. Cela risque de compliquer la négociation sur les règles d'origine dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Si elles sont trop strictes, les entreprises auront du mal à s'approvisionner en intrants et en biens intermédiaires sur les marchés nationaux ou régionaux, les chaînes de valeur intra-africaines étant peu développées et seraient dissuadées de participer aux marchés intrarégionaux.

15. Même si le véritable impact de la création de la Zone de libre-échange continentale africaine dépendra des résultats des négociations et de leur mise en œuvre, les premières évaluations montrent que cette zone devrait accroître le commerce, la production et la création d'emplois dans toute la région. Une étude de la CEA indique que la suppression des droits de douane pourrait à elle seule entraîner

¹¹ Voir Michael Kottoh et autres, « AfCFTA year zero report: an assessment of African Government's commitment and readiness for AfCFTA start of trading in light of COVID-19 », première partie, mai 2020.

une augmentation de 33 % du commerce intra-africain, tandis qu'une évaluation de la Banque mondiale a montré que la zone de libre-échange pourrait porter le PIB de l'Afrique à 3 400 milliards de dollars d'ici 2040¹². Selon les estimations, l'extrême pauvreté devrait tomber à 10,9 % en 2035, contre 34 % actuellement, ce qui signifie que 67 millions d'Africains sortiront de la pauvreté.

16. L'expérience de l'Afrique en matière d'intégration régionale fait craindre que la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine soit un échec en raison de deux facteurs interdépendants : a) un faible niveau d'adhésion à la zone de libre-échange et b) un faible niveau de préparation à la mise en œuvre des pays d'Afrique. Une étude de base réalisée par l'initiative AfroChampions¹³ montre que, malgré l'enthousiasme croissant suscité par la zone de libre-échange, l'engagement des pays est faible, avec un score moyen global de 44,48 %. Le Rwanda est le pays le plus engagé, avec un score de 83,93 %, et l'Afrique du Sud a le score de préparation le plus élevé, avec 68 %. Mais le score moyen de préparation à la mise en œuvre est de 49,15 %.

17. Plus inquiétant encore est le nombre élevé de grandes économies africaines qui figurent aux 10 dernières places du classement des engagements. Les classements montrent également que, dans les pays qui se situent en bas du classement de l'état de préparation, les infrastructures liées au commerce sont faibles. Le score moyen en matière de facilitation du commerce et de préparation des infrastructures commerciales est respectivement de 41,7 et 42,1 %¹⁴.

18. La lourdeur des procédures administratives est une entrave au commerce intrarégional et risque d'atténuer les avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le coût du transport des marchandises pourrait également être jusqu'à cinq fois plus élevé (par unité de distance) dans certains pays d'Afrique qu'aux États-Unis d'Amérique. Dans le cas de l'Éthiopie, selon les estimations, le « coût de la distance » est environ 3,5 fois plus élevé qu'aux États-Unis, tandis qu'au Nigeria, il est 5,3 fois plus élevé¹⁵. Les fermetures de frontières pourraient devenir un autre obstacle qui entraînerait des millions de dollars de pertes de recettes d'exportation, comme ce fut le cas pendant la pandémie de COVID-19, rendant essentielle la création d'un mécanisme de règlement des différends qui soit solide et crédible pour que la zone de libre-échange soit une réussite.

C. Industrialisation

19. L'industrialisation, mise en œuvre comme il se doit par la Zone de libre-échange continentale africaine, joue un rôle déterminant dans la réalisation du dividende démographique de l'Afrique et est l'un des quatre domaines prioritaires stratégiques clés de la construction de l'intégration régionale. En 2020, l'Agence de développement de l'Union africaine s'est concentrée sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique par l'élaboration, le renforcement et la mise en œuvre de normes et de l'assurance qualité dans le secteur manufacturier.

¹² Voir Banque mondiale, *The African Continental Free Trade Area: Economic and Distributional Effects* (Washington, 2020).

¹³ Voir Michael Kottoh et autres, « AfCFTA year zero report ».

¹⁴ Ibid.

¹⁵ David Atkin et Dave Donaldson, *Who's Getting Globalized? The Size and Implications of Intra-National Trade Costs*, Document de travail NBER, No. 21439 (Cambridge, Massachusetts, National Bureau Of Economic Research, 2015).

20. Les pays d'Afrique ont continué d'appliquer leurs stratégies de développement industriel avec l'appui de l'Agence de développement de l'Union africaine, qui a notamment fourni un soutien technique à 33 pays afin de renforcer leurs capacités d'harmoniser leurs politiques d'industrialisation avec le cadre de mise en œuvre du Plan d'action et de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025).

21. Les pays d'Afrique ont pris des mesures pour renforcer leur transformation alimentaire dans les chaînes de valeur régionales. Ils ont lancé une initiative sur l'irrigation et l'agro-industrie intégrées en 2020, qui permettra d'irriguer 5 millions d'hectares de terres arables dans 16 pays. Les partenariats public-privé devraient jouer un rôle essentiel à cet égard.

22. On observe une évolution progressive vers davantage d'investissements dans les industries à forte intensité de capital, telles que l'industrie automobile, le secteur de l'électricité, l'électronique et l'aéronautique. Certains pays d'Afrique ont même réussi à mettre en place une industrie aérospatiale performante. Il s'agit notamment de l'Afrique du Sud (1,8 milliard de dollars d'investissements), du Maroc (1,1 milliard de dollars) et de la Tunisie (430 millions de dollars), ce qui les place parmi les 45 premiers pays de l'industrie aérospatiale mondiale.

23. En raison du manque de compétitivité, le secteur du textile et de l'habillement perd de son importance dans de nombreux pays d'Afrique qui produisaient et exportaient traditionnellement ces produits, même si d'autres pays, comme l'Éthiopie, ont réussi à attirer des investissements en raison de la hausse des salaires dans d'autres régions. L'Afrique du Sud progresse en développant des textiles techniques qui contiennent du chanvre et sont destinés à ses produits aéronautiques.

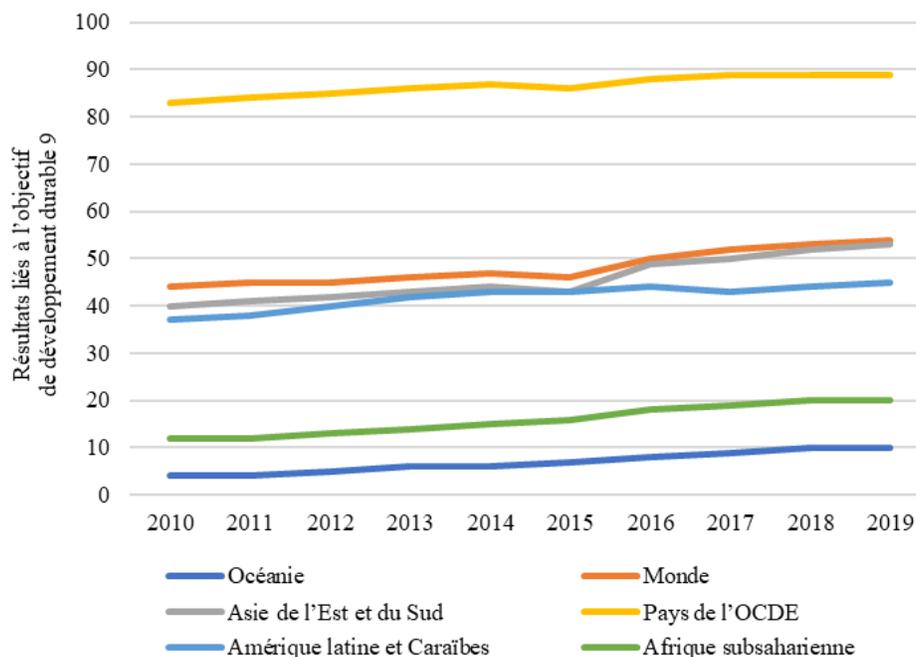
24. Le renforcement des capacités productives dans les industries intermédiaires et pétrolières, notamment les produits chimiques, pétrochimiques, les engrais et les plastiques, a été une priorité pour de nombreux pays d'Afrique producteurs de pétrole. Le secteur privé africain continue d'investir et de déployer des efforts pour progresser dans les chaînes de valeur mondiales, comme le montre la construction en cours au Nigeria de la plus grande raffinerie de pétrole d'Afrique et de la plus grande unité unique de distillation de pétrole brut du monde.

25. Malgré ces efforts, les progrès de l'Afrique dans la mise en œuvre des objectifs et des cibles liés à l'industrialisation, tels que les préconisent le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ont été limités. Les résultats de l'Afrique subsaharienne concernant l'objectif de développement durable n° 9 sont également faibles, avec un score de 20¹⁶ contre une moyenne mondiale de 55 (voir figure IV)¹⁷. De même, les progrès de l'Afrique dans la mise en œuvre de l'objectif 4 de l'Agenda 2063, relatif à la transformation des économies et à la création d'emplois, ont également été limités et n'ont pas dépassé 16 % (voir figure V).

¹⁶ 0 étant le pire et 100 le meilleur.

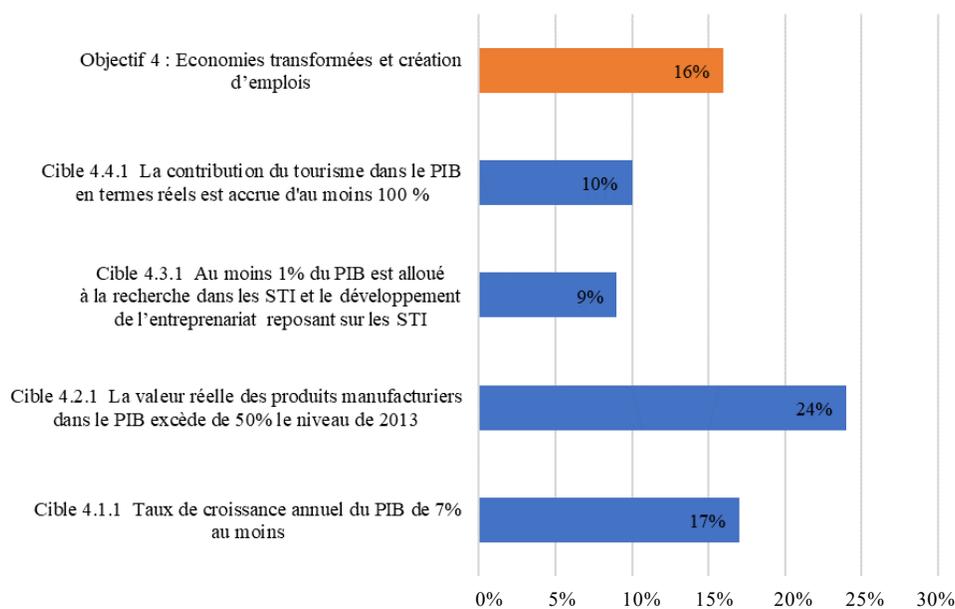
¹⁷ Jeffrey D. Sachs et autres, *The Sustainable Development Goals and COVID-19: Sustainable Development Report 2020* (Cambridge, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Cambridge University Press, 2020).

Figure IV
Progrès de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable no 9



Source : Jeffrey D. Sachs et autres, *The Sustainable Development Goals and COVID-19: Sustainable Development Report 2020*.

Figure V
Progrès de la mise en œuvre de l'objectif 4 de l'Agenda 2063

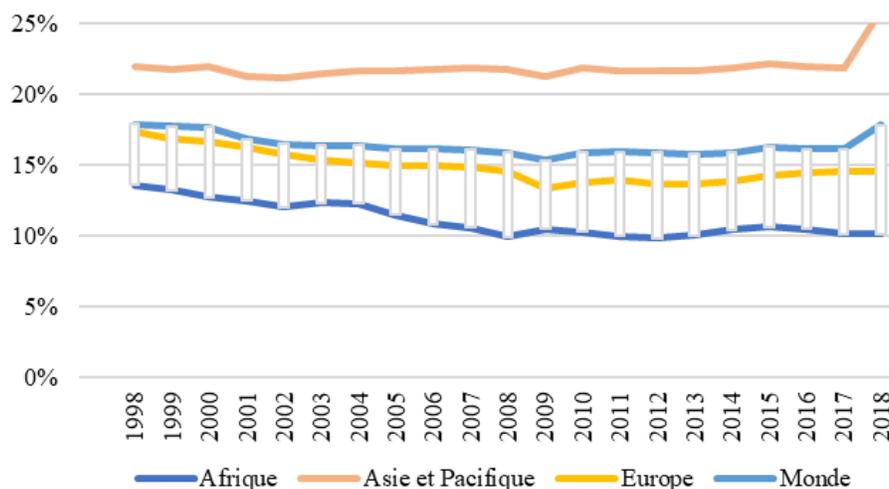


Source : Agence de développement de l'Union africaine, *Premier rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063*.

Abréviation : STI, science, technologie et innovation.

26. La part de l'Afrique dans la valeur ajoutée manufacturière s'est maintenue à 11 % (1990-2019), soit 10 points de pourcentage de moins que les pays asiatiques et 5 points de moins que la moyenne mondiale (voir figure VI). Les produits primaires représentent 52 % de la structure des exportations africaines, et le secteur de la transformation des ressources naturelles représente 41 % des exportations africaines et la moitié de la valeur ajoutée manufacturière totale. Certains pays d'Afrique riches en ressources, comme le Botswana, ont pris l'initiative d'adopter des politiques et des réglementations visant à stimuler la création de valeur ajoutée dans les industries extractives, à créer des grappes d'entreprises manufacturières, à promouvoir les liens avec d'autres secteurs économiques et à mettre en place des partenariats public-privé fructueux¹⁸. Cependant, la production manufacturière reste concentrée dans des activités à faible valeur ajoutée et des produits à faible intensité technologique qui offrent peu de possibilités d'apprentissage et de reclassement, malgré la croissance de l'industrie automobile en Afrique du Sud, au Maroc et au Rwanda.

Figure VI
Valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du produit intérieur brut, 1998-2018



Source : données de la CNUCED.

27. La Zone de libre-échange continentale africaine donne la possibilité de faire des économies d'échelle, d'améliorer la compétitivité du secteur manufacturier, de promouvoir la création de valeur ajoutée, l'industrialisation et la diversification économique, et de développer des chaînes de valeur locales et régionales. Si la zone de libre-échange est bien mise en œuvre, le secteur manufacturier africain devrait doubler de taille, avec une production annuelle passant de 500 milliards de dollars en 2015 à 1 000 milliards de dollars en 2025, ce qui permettrait de créer 14 millions d'emplois supplémentaires¹⁹.

28. L'implication en aval de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales est faible, même si certains pays d'Afrique se sont positionnés en aval grâce à leurs bonnes infrastructures de transport et à leur logistique et leur capital humain. Il s'agit

¹⁸ *Rapport économique sur l'Afrique 2020: financements innovants pour le développement des entreprises en Afrique* (publication des Nations Unies, 2020).

¹⁹ Jacques Bughin et autres, « Lions on the move II : Realizing the potential of Africa's economies », McKinsey Global Institute, septembre 2016.

principalement de l'Égypte, du Maroc, de l'Afrique du Sud et de la Tunisie²⁰. Globalement, au niveau régional, l'Afrique se classe au dernier rang de l'indice de la performance compétitive de l'industrie de l'ONUDI, avec un classement moyen de 113 par rapport aux autres régions²¹, ce qui met en évidence la compétitivité industrielle limitée de l'Afrique dans le monde²². Cette faiblesse se manifeste par une capacité limitée à produire et à exporter des produits manufacturés (1,3 % des exportations mondiales de produits manufacturés en 2019)²³. En 2020, la production du secteur manufacturier africain devrait baisser d'au moins 10 % (plus de 50 milliards de dollars) en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19²⁴.

D. Santé

29. Les pays d'Afrique ont continué de chercher à améliorer leurs résultats en matière de santé, notamment la mise en œuvre de la Stratégie africaine pour la santé 2016-2030²⁵. Ces efforts portent en particulier sur la prise en compte de la couverture sanitaire universelle parmi les objectifs de leurs stratégies nationales de santé.

30. Afin de remédier aux insuffisances de financement dans le secteur de la santé et d'amplifier les progrès en termes de réalisation de l'objectif de la Déclaration d'Abuja, à savoir allouer 15 % des budgets nationaux au secteur de la santé, les pays d'Afrique ont lancé l'initiative de l'Appel à l'action d'Addis-Abeba en février 2019 pour augmenter le financement de la santé en améliorant l'impact des dépenses et en garantissant des soins de santé universels.

31. Face à la pandémie de COVID-19, les pays d'Afrique ont fourni des efforts importants, notamment par la voie d'une collaboration multisectorielle, pour y répondre et atténuer son impact. Au niveau national, les pays d'Afrique ont déployé des efforts pour répondre à la pandémie, notamment : a) des mécanismes juridiques et institutionnels, b) des mesures de prévention et de confinement, c) des mesures sociales et humanitaires et d) des mesures fiscales et monétaires²⁶.

32. Au niveau régional, les pays d'Afrique, par l'intermédiaire des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, ont élaboré la Stratégie continentale commune de l'Afrique contre la COVID-19 et mis en place un dispositif africain multisectoriel de réponse au coronavirus, qui a conduit à la création de plateformes pour des mécanismes d'achats groupés et pour l'établissement de politiques pertinentes, y compris des protocoles de test, des masques et la création du consortium pour l'essai clinique du vaccin²⁷. Grâce à ces efforts, 48 pays d'Afrique disposaient de laboratoires de dépistage à la fin de la période considérée. En outre, grâce à

²⁰ Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2020 : Le commerce au service du développement à l'ère de la mondialisation des chaînes de valeur* (Washington, 2020).

²¹ L'ONUDI définit la performance compétitive de l'industrie comme la capacité des pays à accroître leur présence sur les marchés internationaux et nationaux tout en développant des secteurs industriels et des activités à plus forte valeur ajoutée et à contenu technologique plus élevé.

²² Amérique latine (83), Asie et Pacifique (76), Amérique du Nord (53) et Europe (42). Voir ONUDI, *Rapport sur le développement industriel 2020: L'industrialisation à l'ère numérique* (Vienne, 2020).

²³ Données de l'ONUDI.

²⁴ Kartik Jayaram et autres, « Reopening and reimagining Africa », McKinsey and Company, 29 mai 2020.

²⁵ Le cadre politique de l'Union africaine repose sur un certain nombre d'engagements et d'instruments de politique sanitaire à l'échelle continentale et mondiale.

²⁶ Union africaine, *Africa's Governance Report to COVID-19: Preliminary Report 2020* (Johannesburg, 2020).

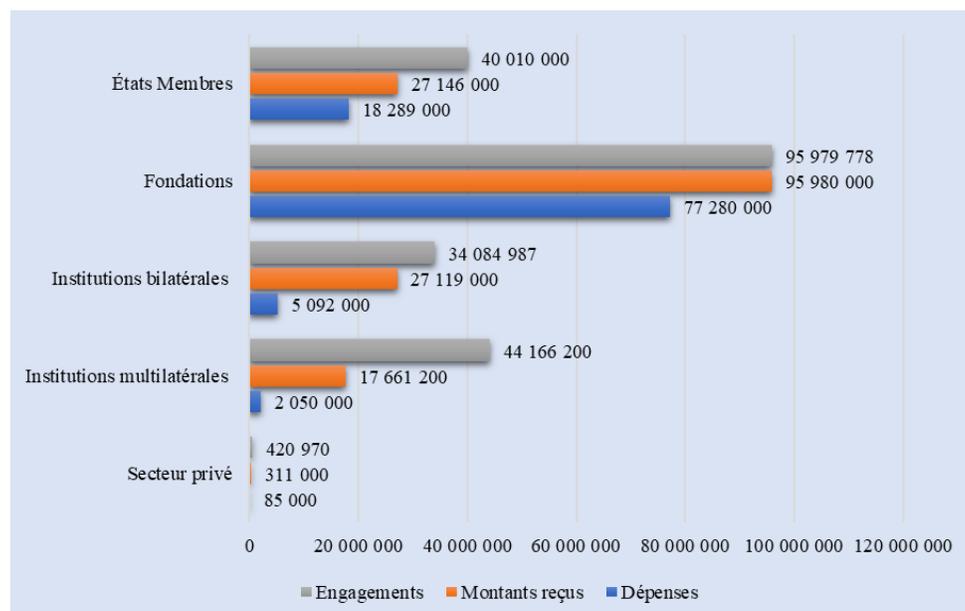
²⁷ Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, « Africa annual progress report 2020 », janvier 2021.

l'African Vaccine Acquisition Trust, les États Membres africains auront accès à 220 millions de doses du vaccin COVID-19 à injection unique de Johnson & Johnson, avec la possibilité de commander 180 millions de doses supplémentaires²⁸. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), 46 pays d'Afrique au total peuvent bénéficier d'un soutien dans le cadre du Mécanisme de garantie du marché COVAX²⁹.

33. Afin de mobiliser des fonds pour lutter contre la COVID-19, l'Union africaine a lancé le Fonds COVID-19, visant à mobiliser 450 millions de dollars pour faire face à l'impact social, économique et humanitaire de la pandémie. À la fin de la période considérée, des contributions pour un montant total de 350,7 millions de dollars avaient été promises et 167,9 millions de dollars avaient été reçus. Sur le montant total de 40 millions de dollars promis par les pays d'Afrique, 67 % ont été reçus, contre 100 % par les fondations, 79 % par les partenaires bilatéraux et 73 % par le secteur privé (voir figure VII).

Figure VII
**Mobilisation financière pour lutter contre la COVID-19, par secteur,
1^{er} janvier 2021**

(En dollars des États-Unis)



Source : Centres africains de prévention et de contrôle des maladies et Union africaine, « Africa annual progress report 2020 », janvier 2021.

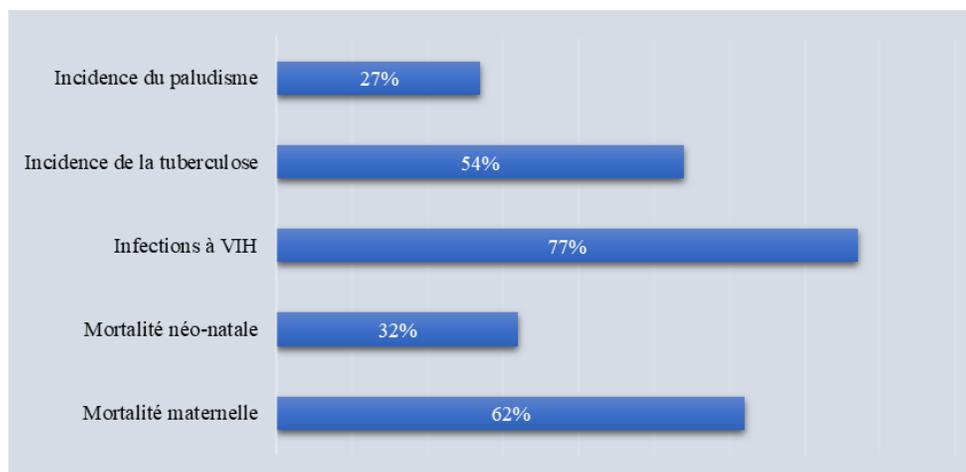
34. Malgré la COVID-19, les avancées dans de nombreux domaines de la santé se sont poursuivies, même si le rythme des progrès n'a pas été suffisant pour atteindre la plupart des cibles de l'objectif de développement durable n° 3 et les cibles sanitaires 2019 du premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) de l'Agenda 2063 (voir figure VIII).

²⁸ Banque africaine d'import-export, « L'Afrique signe un accord historique avec Johnson & Johnson pour 400 millions de doses de vaccins COVID-19 », 29 mars 2021.

²⁹ Voir <https://www.who.int/fr/initiatives/act-accelerator/covax>.

Figure VIII
Progrès dans l'amélioration de la santé en Afrique, 2013-2019

(Pourcentage)



Source : Commission de l'Union africaine et Agence de développement de l'Union africaine, *Premier rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063*.

35. Selon le premier rapport de situation de l'Union africaine sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063, un résultat satisfaisant de 62 % par rapport à l'objectif de 2019 a été enregistré en matière de réduction des taux de mortalité maternelle. Les taux continentiels de mortalité maternelle sont passés de 341 à 269 pour 1 000 naissances vivantes entre 2013 et 2019³⁰.

36. Des progrès lents dans la réduction de l'incidence du paludisme ont été enregistrés au cours de la période considérée, avec un score faible de 27 % par rapport à l'objectif de 2019, l'incidence étant modérément réduite pour passer de 94,1 à 86,4 pour 1 000 personnes³¹.

37. Le taux de létalité du coronavirus en Afrique était inférieur à la moyenne mondiale, soit 2,4 %.³² Ce chiffre relativement bas a été attribué à un certain nombre de facteurs sociaux et écologiques, tels qu'une évolution démographique favorable, une faible densité et mobilité de la population, entre autres³³. Les taux de dépistage de la plupart des pays sont restés faibles et n'ont pas été répartis de manière équitable. Cela a été attribué au manque de capital humain qualifié, d'infrastructures, de disponibilité des kits de dépistage et aux contraintes logistiques.

38. Les dépenses publiques en matière de soins de santé, en tant que proportion des dépenses totales, ont diminué en Afrique ces trois dernières années (voir figure IX). En outre, la baisse du financement des donateurs a contribué à une diminution des dépenses globales de santé. Les dépenses publiques étant faibles, les dépenses directes des ménages sont devenues une source importante de financement des systèmes de santé de la région. La persistance des taux élevés de dépenses directes soulève des inquiétudes quant à la possibilité d'atteindre l'objectif de soins de santé

³⁰ Commission de l'Union africaine et Agence de développement de l'Union africaine, *Premier rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2020)*.

³¹ Ibid.

³² Agence de développement de l'Union africaine, « Outbreak brief #52 : Coronavirus disease 2019 (COVID-19) pandemic », 12 janvier 2021.

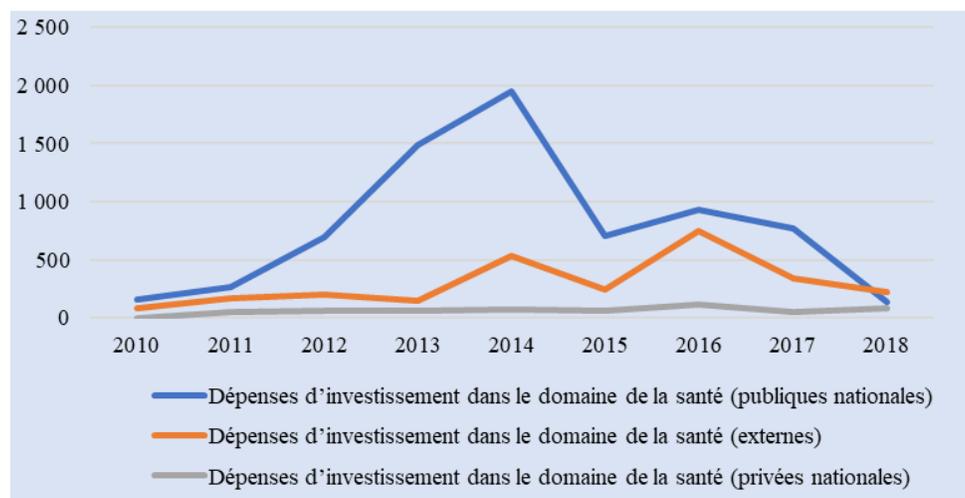
³³ Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, « Les facteurs sociaux et environnementaux considérés à l'origine des faibles taux de COVID-19 en Afrique », 24 septembre 2020.

universels dans la région, d'autant plus que ce sont principalement les personnes pauvres qui effectuent ces dépenses.

Figure IX

Dépenses d'investissement dans le domaine de la santé en Afrique, 2010-2018

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : base de données de l'OMS.

39. La réaffectation des fonds publics pour répondre à la COVID-19 a perturbé la fourniture des services de santé essentiels, notamment la vaccination systématique. En 2019, la couverture vaccinale en Afrique n'a pas dépassé 74 % pour la troisième dose du vaccin contre le tétanos et 69 % pour la première dose du vaccin contre la rougeole, ce qui est bien en deçà de l'objectif régional de 90 %. Cette insuffisance de couverture s'est encore aggravée en 2020 avec la pandémie de COVID-19, exposant des millions d'enfants à des maladies mortelles³⁴.

40. Au quatrième trimestre de 2020, des progrès ont été enregistrés dans la préparation de la plupart des pays d'Afrique au déploiement du vaccin contre la COVID-19. Toutefois, selon l'OMS, la nécessité pour les pays d'Afrique de mettre en place les systèmes et les infrastructures nécessaires pour accélérer l'approbation d'un vaccin candidat a été problématique.

41. De nombreux pays d'Afrique ne disposaient pas d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour augmenter le financement du secteur de la santé. En octobre 2020, les pays d'Afrique dépensaient entre 8 et 129 dollars par habitant pour la santé, contre 4 000 dollars pour les pays à revenu élevé³⁵.

III. Soutien international au développement de l'Afrique

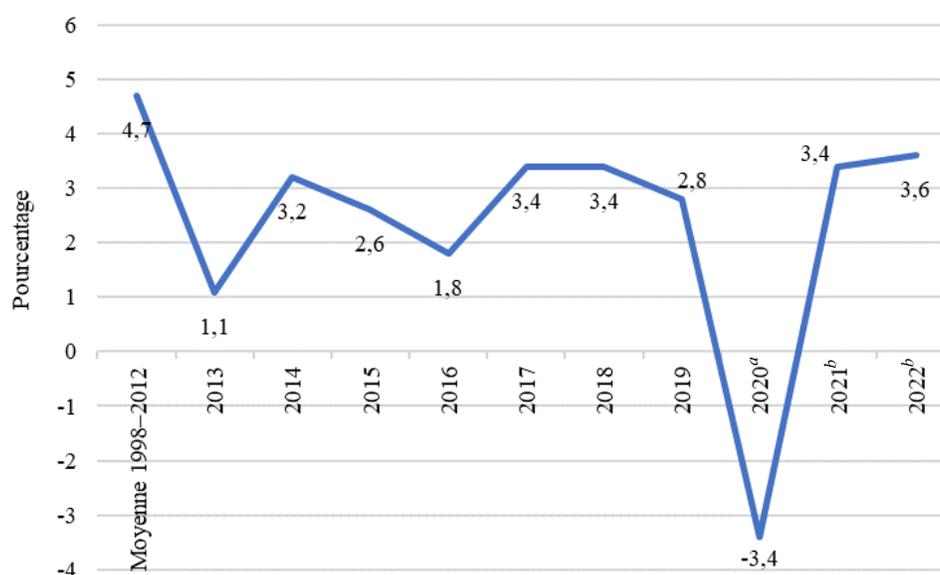
42. Les pays d'Afrique continuent de prendre des mesures aux niveaux national, sous-régional et régional pour promouvoir le développement durable, la paix et la stabilité. La poursuite des progrès est conditionnée à un environnement international favorable, notamment en ce qui concerne le financement du développement, le

³⁴ Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, « WHO and experts call for urgent action to safely resume immunization services amid COVID-19 pandemic », 23 novembre 2020.

³⁵ Agnes Gatome-Munyua et Nkechi Olalere, « Financement public de la santé en Afrique : 15 % d'un éléphant n'est pas 15 % d'un poulet », *Afrique Renouveau* (octobre 2020).

commerce et la coopération Sud-Sud, compte tenu du fait que la pandémie de COVID-19 et la crise économique qui s'ensuit annulent des décennies d'acquis durement obtenus sur le front du développement socioéconomique. En 2020, la croissance du PIB de l'Afrique a fortement chuté pour atteindre, selon les estimations, -3,4 % en 2020³⁶, rompant ainsi avec 27 années de croissance économique soutenue (voir figure X). Bien que l'impact soit inférieur à la moyenne mondiale (-4,3 %), il est possible que ce chiffre sous-estime l'impact réel, en raison de la place importante du secteur informel dans les économies africaines. Afin de faire face au ralentissement économique et à ses conséquences sociales, le Secrétaire général a appelé de ses vœux une plus grande solidarité internationale et exhorté les dirigeants du Groupe des Vingt à adopter une réponse mondiale coordonnée et un plan de relance pour les pays en développement, ainsi qu'un plan mondial de réponse humanitaire de 2 milliards de dollars.

Figure X
Croissance du produit intérieur brut de l'Afrique, 1998-2021



Source : base de données du Département des affaires économiques et sociales.

^a Estimation.

^b Prévision.

A. Financement du développement

Aide publique au développement

43. Selon l'OCDE, le total global des flux d'aide publique au développement (APD) des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE a augmenté pour atteindre 161,2 milliards de dollars³⁷, grâce à l'augmentation des dépenses pour les activités liées à la pandémie, soit une hausse de 3,5 % en termes réels par rapport à 2019. La totalité de l'augmentation de 12 milliards de dollars de l'APD totale était

³⁶ *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2020* (publication des Nations Unies, 2020).

³⁷ L'APD totale comprend un sous-total d'équivalent-don de 158 milliards de dollars et 3,18 milliards de dollars d'instruments du secteur privé. Il est important de noter que le sous-total de l'équivalent-don comprend 541 millions de dollars d'allègement de la dette.

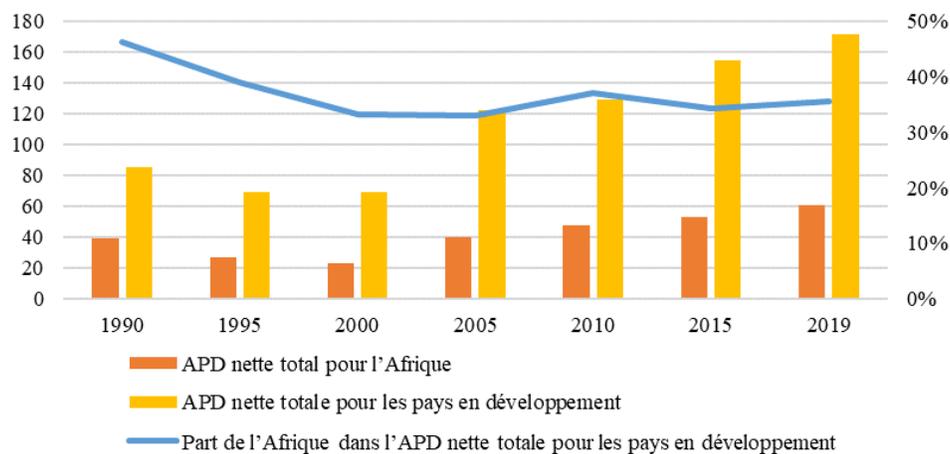
destinée à soutenir la réponse à la COVID-19³⁸, laissant très peu de fonds pour les investissements dans les secteurs productifs, notamment l'agriculture, l'industrie manufacturière et le développement des infrastructures, qui sont essentiels au développement durable à long terme et à la transformation structurelle. Les institutions de l'Union européenne ont dépensé 9 milliards de dollars pour la lutte contre la COVID-19 en 2020. Proportionnellement au revenu national brut (RNB) du Comité d'aide au développement, l'APD en faveur des pays en développement est passée à 0,32 %, contre 0,30 % en 2019. Malgré l'augmentation de l'APD totale en termes réels en 2020, elle reste inférieure de très loin à l'objectif de 0,7 fixé par l'Organisation des Nations Unies et réaffirmé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Seuls les six pays suivants ont atteint ou dépassé l'objectif de 0,7 % d'APD/RNB : le Danemark (0,73 %), l'Allemagne (0,73 %), le Luxembourg (1,02 %), la Norvège (1,11 %), la Suède (1,14 %) et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (0,70 %)³⁹.

44. En 2019, l'APD nette totale de tous les donateurs officiels de l'Afrique a atteint 60 milliards de dollars (en dollars des États-Unis de 2018), soit 35,6 % de l'APD nette totale versée à l'ensemble des pays en développement (171,6 milliards de dollars). Ces trois dernières décennies, la part de l'Afrique dans l'APD nette totale destinée au monde en développement a connu un déclin constant (voir figure XI). Les données sur l'APD totale en faveur de l'Afrique pour 2020 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

Figure XI

Aide publique au développement nette totale accordée à l'Afrique et aux pays en développement par tous les donateurs officiels

(En milliards de dollars des États-Unis)



Source : OECD.Stat.

45. Selon l'OCDE, le total global des flux d'APD en provenance des membres du Comité d'aide au développement a atteint 149,3 milliards de dollars en 2019, soit une légère baisse de 0,45 % par rapport à 2018. Ce chiffre de l'APD comprend les

³⁸ Sur ce montant, les pays du Comité d'aide au développement ont dépensé 12 millions de dollars pour des activités liées au COVID-19. Dans le cadre d'une enquête menée par l'OCDE en 2020, les donateurs ont indiqué qu'ils ont transféré des ressources provenant de programmes de développement 2020 existants vers des activités liées à la COVID-19.

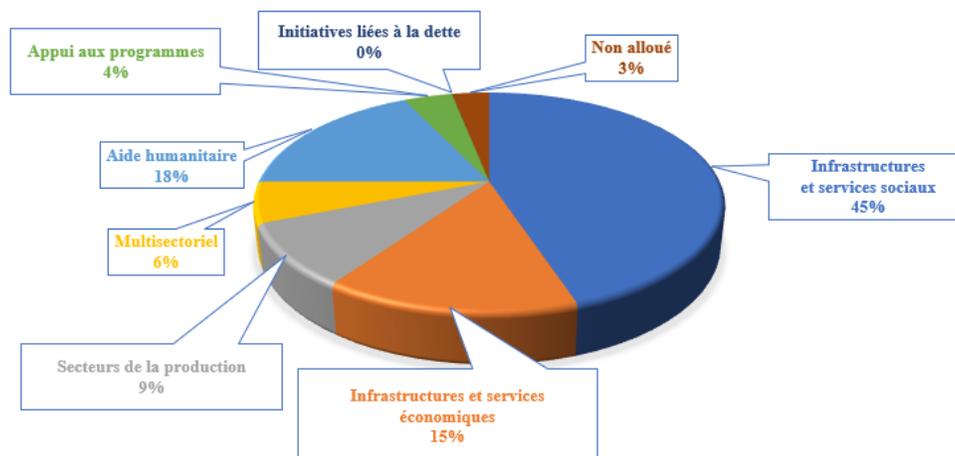
³⁹ OCDE, « Les dépenses liées au COVID-19 ont contribué à hisser l'aide extérieure à un niveau sans précédent en 2020 », note détaillée, 13 avril 2021.

dépenses liées à l'accueil de réfugiés dans les pays donateurs, qui, après avoir atteint un point culminant à 16,7 milliards de dollars en 2016, ont légèrement diminué pour atteindre 9,6 milliards de dollars en 2019.

46. L'APD bilatérale nette des pays du Comité d'aide au développement en faveur de l'Afrique s'est élevée à 30,1 milliards de dollars en 2019, après avoir diminué de 1,1 % en glissement annuel par rapport à 2018, ce qui représente environ 20 % du total des décaissements en faveur des pays en développement. Cependant, les données préliminaires pour 2020 indiquent une augmentation de 4,1 % de l'APD bilatérale nette des membres du Comité d'aide au développement en faveur de l'Afrique en termes réels en 2020 par rapport à 2019, atteignant 39 milliards de dollars, soit environ 24 % du total des flux nets d'APD de ces pays (161 milliards de dollars). L'APD bilatérale nette en faveur des pays les moins avancés a toutefois progressé lentement, de 1,8 % en 2020. Cette situation est déconcertante, notamment au vu de l'important déficit de financement pour la réalisation des objectifs de développement durable dans ces pays.

47. Les dernières données disponibles sur la répartition sectorielle des flux d'APD bilatérale vers l'Afrique en provenance des pays du Comité d'aide au développement en 2020 montrent que les infrastructures sociales et les services ont reçu la part du lion (45 % de l'APD totale), suivis par l'aide humanitaire avec 18 % et les infrastructures économiques et les secteurs productifs avec 15 % et 9,2 %, respectivement. Les mesures relatives à la dette ne reçoivent que 0,01 % (voir figure XII). Cela montre que les principaux donateurs du Comité d'aide au développement de l'Afrique, à l'exception du Japon, ont transféré l'APD vers l'aide humanitaire et les services sociaux au détriment des secteurs productifs. En 2019, le Japon a alloué 42 % de son APD totale en faveur de l'Afrique à des projets d'infrastructures économiques, suivis de 23 % pour les infrastructures et services sociaux et de 13 % pour le secteur de la production.

Figure XII
Engagements d'aide publique au développement bilatérale en faveur de l'Afrique par secteur, 2019



Source : OECD.Stat.

48. Au fil des ans, la part de l'APD dans le total des fonds provenant de l'extérieur à destination de l'Afrique a diminué, passant de plus de 40 % entre 2000 et 2004 à

18 % en 2017⁴⁰. Malgré cette forte diminution, les contributions de l'APD au financement du développement pourraient, à l'avenir, jouer un rôle moteur dans le renforcement de la gouvernance et du développement institutionnel en Afrique, et aider les pays à mobiliser des ressources intérieures pour combler le déficit fiscal actuel, estimé à 3 à 5 % du PIB en Afrique subsaharienne⁴¹. L'APD pourrait également être mise à profit pour débloquer plus de ressources financières privées en atténuant les risques inhérents aux investissements privés en Afrique.

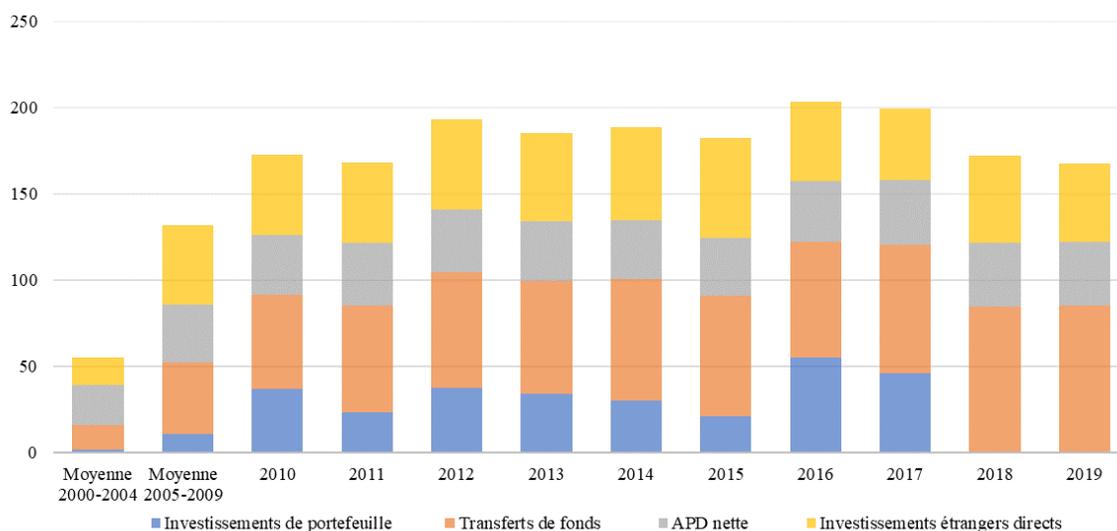
Investissements étrangers directs et autres apports du secteur privé

49. La CNUCED estime que les flux d'investissements étrangers directs vers l'Afrique ont chuté de 18 %, passant de 46 milliards de dollars en 2019 à 38 milliards de dollars en 2020. Bien qu'il s'agisse d'une chute spectaculaire, ce chiffre est inférieur à la moyenne mondiale de 42 % pour la même année. Selon les prévisions, les investissements étrangers directs dans le monde devraient rester faibles en 2021⁴².

50. En 2019, les investissements étrangers directs à destination de l'Afrique ont diminué de 10 % pour atteindre 46 milliards de dollars (voir la figure XIII). L'Égypte, l'Éthiopie et l'Afrique du Sud ont continué d'attirer la plupart des flux d'investissements étrangers directs. La part de l'Afrique dans les investissements étrangers directs mondiaux reste faible, soit 2,9 %, ce qui montre la faible intégration du continent dans la finance mondiale. En outre, la plupart des flux d'investissements étrangers directs ont continué à être dirigés vers le secteur du pétrole et du gaz, ce qui indique la dépendance de l'Afrique à l'égard des produits de base, ainsi que sa vulnérabilité et son exposition aux chocs extérieurs.

Figure XIII
Flux financiers externes vers l'Afrique, 2000-2019

(En milliards de dollars des États-Unis)



Source : OECD.Stat.

⁴⁰ Commission de l'Union africaine et OCDE, *Dynamiques du développement en Afrique 2019 : Réussir la transformation productive* (Addis-Abeba et Paris, 2019).

⁴¹ Fonds monétaire international (FMI), *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne – Mobilisation des recettes fiscales et investissement privé* (Washington, 2018).

⁴² CNUCED, « Les investissements directs étrangers dans le monde ont chuté de 42 % en 2020 », 25 janvier 2021.

51. En 2019, les investissements étrangers directs de l'Afrique du Nord ont diminué de 11 % pour atteindre 14 milliards de dollars, principalement en raison d'un fort ralentissement (55 %) des flux vers le Maroc, malgré l'augmentation de 11 % des flux vers l'Égypte. Les flux d'investissements étrangers directs vers l'Afrique australe ont augmenté de 22 % pour atteindre 4,4 milliards de dollars. L'Afrique du Sud a consolidé sa reprise de 2018 avec des entrées d'investissements étrangers directs de plus de 4,6 milliards de dollars. Les entrées d'investissements étrangers directs de l'Afrique de l'Est ont diminué de 9 % pour atteindre 7,8 milliards de dollars et les flux d'investissements étrangers directs vers l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ont diminué respectivement de 21 % (11 milliards de dollars) et de 7 % (8,7 milliards de dollars).

52. Selon le Consortium pour les infrastructures en Afrique, les nouveaux engagements financiers en faveur du développement des infrastructures africaines ont atteint 100,8 milliards de dollars en 2018, ce qui représente une augmentation d'environ 12 % par rapport à 2017. Cependant, les fonds décaissés par les membres du Consortium n'ont totalisé que 12,1 milliards de dollars en 2018, contre des engagements de 20,2 milliards de dollars⁴³.

Allègement de la dette

53. La réalisation des objectifs de développement durable dépendra de la capacité des pays à soutenir leur économie et à accéder aux ressources financières. La COVID-19 a considérablement réduit leurs possibilités, car le ralentissement de l'activité économique a rendu le service de la dette difficile pour les pays. Dans le même temps, le risque de surendettement et de défaut de paiement limite l'accès à des moyens de financement additionnels pour atténuer l'impact de la pandémie. Dans ce contexte, en mars 2020, le Secrétaire général a appelé de ses vœux une réponse multilatérale à grande échelle, qui soit coordonnée et globale et représente au moins 10 % du PIB mondial⁴⁴.

54. Les pays d'Afrique poursuivant leurs efforts pour lutter contre la pandémie de COVID-19, la Banque mondiale et le FMI ont appelé à la suspension du paiement des dettes de 73 des pays les plus pauvres du monde. En avril 2020, le FMI a approuvé l'allègement immédiat du service de la dette de 19 pays d'Afrique⁴⁵, qui a couvert leurs obligations au titre de la dette envers le FMI pour une période initiale de six mois. Cette initiative a été prolongée jusqu'au 15 octobre 2021 et concerne 23 pays d'Afrique au total⁴⁶.

55. L'initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt, lancée en avril 2020, a été prolongée deux fois jusqu'à la fin de 2021. En avril 2021, cette initiative a permis d'alléger le service de la dette de 29 pays d'Afrique à hauteur de 5,7 milliards de dollars⁴⁷. En outre, en octobre 2020, le Groupe des Vingt a convenu du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension

⁴³ Consortium pour les infrastructures en Afrique, *Tendances du financement des infrastructures en Afrique – 2018* (2018).

⁴⁴ UNCTAD, « Responsabilité partagée et solidarité mondiale : gérer les retombées socioéconomiques de la COVID-19 », mars 2020.

⁴⁵ FMI, « Le conseil d'administration du FMI approuve un allègement de la dette immédiat pour 25 pays », communiqué de presse n° 20/151 daté du 13 avril 2020.

⁴⁶ FMI, « Le Conseil d'administration du FMI prolonge de six mois l'allègement immédiat du service de la dette de 28 pays à faible revenu éligibles », communiqué de presse n° 20/304, 5 octobre 2020.

⁴⁷ Banque mondiale, *Perspectives économiques mondiales, Juin 2021* (Washington, D.C., 2021) ; et Banque mondiale, « COVID 19 : initiative de suspension du service de la dette », 8 avril 2021.

du service de la dette, ouvrant la voie à des formes plus étendues d'allègement de la dette au cas par cas.

56. Toutefois, l'Initiative de suspension du service de la dette et le Cadre commun ne s'appliquent qu'à la dette bilatérale officielle due aux membres du Groupe des Vingt, qui représente environ un tiers du service de la dette extérieure des pays éligibles. Bien que le secteur privé soit fortement encouragé à participer, aucun créancier commercial n'a adhéré. De plus, les pays à revenu intermédiaire disposant de liquidités limitées ne sont pas éligibles. En outre, les agences de notation considèrent l'adhésion à l'Initiative comme une indication d'un risque de défaillance et ont révisé à la baisse la note de certains pays bénéficiaires, ce qui aggrave leur situation financière et compromet les efforts d'allègement de la dette. En février 2021, Fitch Ratings a abaissé la note de l'Éthiopie qui est passée de B à CCC, en invoquant expressément l'adhésion du pays au Cadre commun comme motif⁴⁸. Cela explique en partie l'adhésion limitée à l'Initiative (45 pays sur 73) et surtout au Cadre commun (seuls 3 des 73 pays éligibles y ont adhéré jusqu'à présent, tous trois en Afrique).

57. En février 2021, des programmes de réduction de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ont été approuvés pour 37 pays, dont 31 en Afrique. La Somalie est le dernier pays à bénéficier de l'Initiative, tandis que l'Érythrée et le Soudan n'ont pas encore atteint le point de décision (voir tableau 3).

Tableau 3

Pays bénéficiant ou susceptibles de bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (février 2021)

<i>Classe</i>	<i>Pays</i>
Pays ayant dépassé le point d'achèvement	Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo et Zambie
Point de décision	Somalie
Pays n'ayant pas atteint le point de décision	Érythrée et Soudan

Source : FMI.

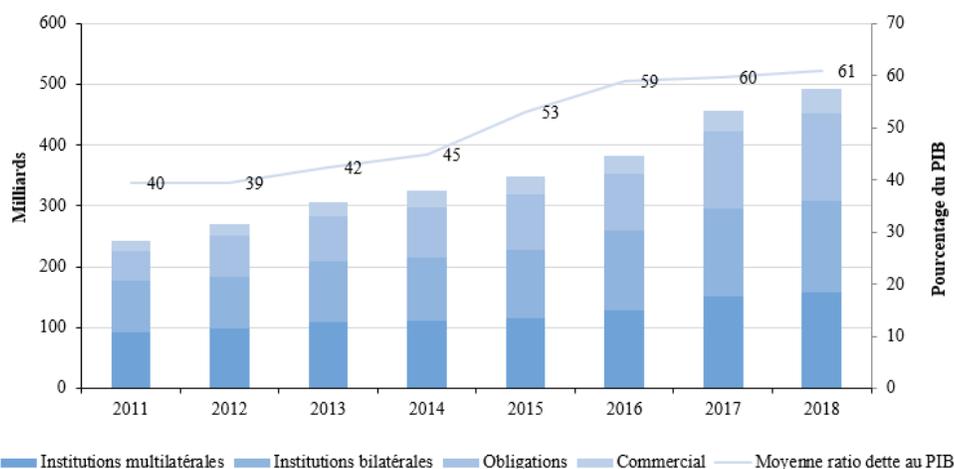
58. Le ratio moyen dette/PIB de l'Afrique est passé de 40 à 61 % au cours de la période 2011-2018, ce qui en fait la région où la dette s'accumule le plus rapidement. Toutefois, ce chiffre est encore considéré comme faible par rapport à la moyenne des pays développés (105 %) ⁴⁹. En outre, la part des emprunts commerciaux dans la dette publique de l'Afrique a augmenté au fil des ans et une grande partie de ces emprunts est libellée en devises, ce qui pourrait aggraver les vulnérabilités des pays d'Afrique en augmentant leur exposition au risque de change. Par exemple, au cours des quatre prochaines années, 53 % des paiements de la dette extérieure du Tchad, de l'Éthiopie et de la Zambie (les trois seuls pays à avoir adhéré au Cadre commun) sont dus à des prêteurs privés, tandis que 24 % sont dus à la Chine, 16 % à des institutions

⁴⁸ Fitch Ratings, « Fitch downgrades Ethiopia to 'CCC' », 9 février 2021.

⁴⁹ FMI, Base de données sur la dette mondiale.

multilatérales et 7 % à d'autres pays⁵⁰. Avec une augmentation sans précédent de la dette mondiale de 24 000 milliards de dollars en 2020⁵¹, il est probable que le ratio moyen dette/PIB de la région n'aura fait qu'augmenter en raison de la pandémie de COVID-19 (voir figure XIV).

Figure XIV

Ratio dette extérieure/produit intérieur brut de l'Afrique, 2011-2018

Source : Banque mondiale, Base de données sur les risques fiscaux.

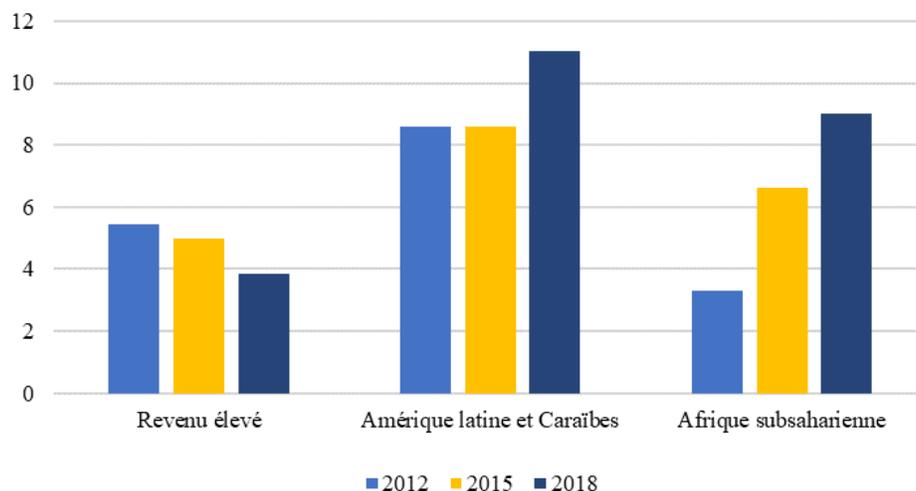
59. Une grande partie de la dette souveraine de l'Afrique a été utilisée pour financer des projets d'infrastructure, soit un total de plus de 600 milliards de dollars de prêts depuis 2013⁵². Toutefois, au cours des dix dernières années, le paiement à effectuer au titre du service de la dette extérieure a presque triplé, représentant 13 % des recettes des gouvernements africains. En 2018, le paiement des intérêts en pourcentage des recettes s'est élevé à 9 % en Afrique subsaharienne, contre 3,9 % dans les pays à revenu élevé et 11 % en Amérique latine et dans les Caraïbes (voir la figure XV). En 2019, le montant total des paiements au titre du service de la dette représentait 3,5 % du RNB de l'Afrique subsaharienne, contre 2,1 % en Asie du Sud et 7 % en Amérique latine et dans les Caraïbes (voir figure XVI). Les coûts excessifs du service de la dette limitent les ressources disponibles pour le développement, les secteurs productifs et les services sociaux, tels que la santé et l'éducation. Par conséquent, la prise en compte de tous les facteurs internes et externes qui ont un impact sur la gestion de la dette exige que l'on donne la priorité à la mise en place des institutions adéquates pour favoriser la mobilisation des ressources intérieures en tant que ressort essentiel du financement du développement.

⁵⁰ Tim Jones, « Private lenders main recipients of debt payments from crisis countries », Jubilee Debt Campaign, 9 février 2021.

⁵¹ Voir www.iif.com/Research/Capital-Flows-and-Debt/Global-Debt-Monitor.

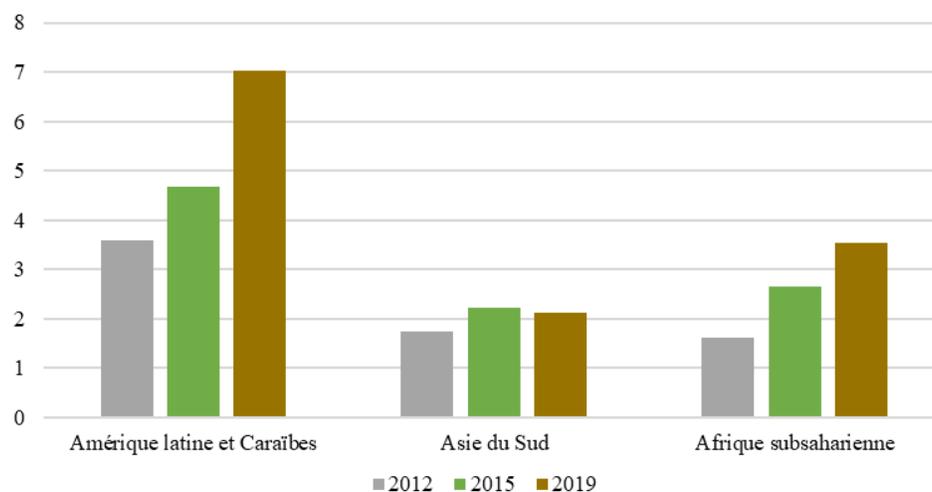
⁵² Zega Ras-Work, « After COVID-19: Africa's sovereign debt crisis and a new international economic order », Medium, 2 février 2021.

Figure XV
Paieiments d'intérêts en pourcentage des recettes en Afrique subsaharienne et dans les autres régions, 2012-2018



Source : Banque mondiale, base des indicateur du développement dans le monde, disponible sur <https://databank.banquemondiale.org/reports.aspx?source=world-development-indicators>.

Figure XVI
Service total de la dette en pourcentage du revenu national brut en Afrique subsaharienne et dans les autres régions, 2012-2019



Source : Banque mondiale, base des indicateur du développement dans le monde, disponible sur <https://databank.banquemondiale.org/reports.aspx?source=world-development-indicators>.

Flux financiers illicites

60. Chaque année, on estime que 88,6 milliards de dollars quittent le continent sous forme de flux financiers illicites, soit environ la moitié de ce dont l'Afrique a besoin

pour atteindre un développement durable⁵³. Ils proviennent de trois sources principales : les sources commerciales, notamment la fraude fiscale, les fausses factures commerciales et la fixation abusive des prix de transfert (65 %), les activités criminelles (30 %), et les pots-de-vin et le vol par des fonctionnaires corrompus et leurs collaborateurs (5 %)⁵⁴.

61. Les flux financiers illicites annuels de l'Afrique sont équivalents à 3,7 % de son PIB. La fuite illicite totale des capitaux de l'Afrique s'est élevée à 836 milliards de dollars au cours de la période 2000-2015, soit une moyenne de 56 milliards de dollars par an. Cela fait de l'Afrique un créancier net du monde si l'on prend en compte l'encours total de sa dette extérieure qui a atteint 770 milliards de dollars en 2018.

62. Le manque de coopération fiscale internationale adéquate avec les pays qui reçoivent des flux financiers illicites a un impact négatif sur la capacité des États membres africains à les recouvrer. Jusqu'à présent, seul un montant total de 1,53 milliard de dollars a été recouvré et restitué à l'Afrique, ce qui ne représente pas plus de 0,2 % du total des flux financiers illicites pour la région. L'endiguement de ces flux est une priorité absolue et une responsabilité conjointe de la communauté internationale.

B. Commerce

63. Le commerce reste un moyen essentiel pour l'Afrique de mobiliser des ressources pour sa transformation et de définir son intégration au niveau régional et mondial. Selon la CNUCED, pour la période 2015-2019, le commerce total de l'Afrique s'est élevé en moyenne à 760 milliards de dollars par an, soit 29 % du PIB de l'Afrique, et le commerce intra-africain n'a représenté que 16 % du commerce total. Selon la CEA, les recettes d'exportation de l'Afrique provenant de la vente des carburants devraient diminuer de 65 milliards de dollars pour atteindre 101 milliards de dollars en 2020 en raison de l'effondrement des prix du pétrole.

64. L'initiative Aide pour le commerce a continué à contribuer aux infrastructures transfrontalières et à l'intégration régionale en Afrique en finançant des projets routiers transfrontaliers, en augmentant les fonds de développement du secteur privé et en encourageant la facilitation du commerce, le développement agricole, la production d'énergie et le soutien aux petits producteurs. Les décaissements mondiaux de l'Aide pour le commerce ont atteint environ 45,4 milliards de dollars en 2018, soit une augmentation de 4,1 % par rapport à 2017, et ont encore augmenté pour atteindre 45,6 milliards de dollars en 2019. Sur ce montant, 18 milliards de dollars, soit 39,5 % du total, ont été versés à l'Afrique en 2019. La plus grande part des décaissements de l'Aide pour le commerce en faveur de l'Afrique en 2019 a été consacrée à l'énergie (4,8 milliards de dollars), l'agriculture (4,1 milliards de dollars), le transport et le stockage (3,6 milliards de dollars), et les services bancaires et financiers (2,3 milliards de dollars)⁵⁵.

C. Coopération Sud-Sud

65. La coopération Sud-Sud et triangulaire a continué à jouer un rôle important dans le développement de l'Afrique. Elle est devenue essentielle pour le développement

⁵³ *Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique : les flux financiers illicites et développement durable en Afrique* (publication des Nations Unies, 2020).

⁵⁴ Commission économique pour l'Afrique, *Flux financiers illicites : rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique* (Addis-Abeba, 2015).

⁵⁵ Voir <https://www.oecd.org/fr/cad/apc/questionsstatistiquesconcernantlaidepourlecommerce.htm>.

des infrastructures en Afrique. En particulier, le financement des infrastructures assuré par la Chine, notamment dans le cadre de son initiative « Une Ceinture et une Route », s'est élevé à 25,7 milliards de dollars en 2018 – soit une augmentation de 32 % par rapport à l'année précédente et une augmentation de 65 % par rapport à la moyenne de 2015-2017. L'engagement de la Chine en faveur du développement des infrastructures a été le deuxième plus important, soit 25,7 milliards de dollars (26 %), après ceux des gouvernements africains, soit 37,5 milliards de dollars (37 %) ⁵⁶. En 2018, l'Inde a consacré 762 millions de dollars au développement des infrastructures de l'Afrique dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et du transport, soit une légère augmentation par rapport aux 700 millions de dollars dépensés en 2017 ⁵⁷. En 2020, l'Inde a également accordé à sept pays d'Afrique des lignes de crédits à des conditions de faveur pour un montant de 338,71 millions de dollars, pour la construction d'hôpitaux et de parlements, ainsi que pour des lignes électriques et des projets solaires et hydrauliques ⁵⁸. Les États arabes et les BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) ont également pris des engagements de financement importants pour le développement des infrastructures, s'élevant respectivement à 2,4 milliards de dollars et 500 millions de dollars en 2018 ⁵⁹.

IV. Appui apporté par les organismes des Nations Unies

66. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le système des Nations Unies a intensifié ses efforts pour soutenir la réponse des pays d'Afrique à la COVID-19. Ces efforts se sont concentrés sur le renforcement de la réponse régionale de l'Union africaine au moyen d'actions de sensibilisation et de soutien à l'élaboration de politiques, ainsi que d'interventions opérationnelles dans les secteurs sanitaire, humanitaire et socioéconomique. Grâce à ses activités de sensibilisation, l'ONU s'est fait l'écho de la demande de l'Union africaine pour que des mesures spéciales soient prises pour dégager une marge de manœuvre budgétaire et créer des processus de prise de décision accompagnée en fournissant des recommandations ciblées. À cet égard, le Secrétaire général a publié une note d'orientation axée sur l'impact de la COVID-19 en Afrique et plus de 20 notes sur des questions thématiques, notamment la dette, le handicap, les femmes, les personnes âgées, les enfants, la sécurité alimentaire, la couverture sanitaire universelle, le tourisme, l'éducation et le travail ⁶⁰. Le Plan de réponse humanitaire global COVID-19, coordonné par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, visait à faire face à l'impact sanitaire direct de la COVID-19 et aux effets secondaires sur les personnes et les systèmes. Il comprenait 26 plans nationaux et trois plans régionaux en Afrique. Plus de 1,2 milliard de dollars ont été mobilisés, ce qui représente 33 % des besoins identifiés dans les pays d'Afrique. Le Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 visait à apporter une réponse socioéconomique urgente dans un délai de 12 à 18 mois. En Afrique, 47 équipes de pays ont mis la dernière main à leurs plans de réponse socioéconomique qui, pris tous

⁵⁶ Consortium pour les infrastructures en Afrique, *Tendances du financement des infrastructures en Afrique – 2018*. Ce chiffre exclut l'Afrique du Sud, membre du Consortium, qui a investi 1.055 milliards de dollars en 2018.

⁵⁷ Consortium pour les infrastructures en Afrique, *Tendances du financement des infrastructures en Afrique – 2018*.

⁵⁸ Comores, Eswatini, Gambie, Guinée, Kenya, Nigeria et Sierra Leone.

⁵⁹ Consortium pour les infrastructures en Afrique, *Tendances du financement des infrastructures en Afrique – 2018*.

⁶⁰ La liste complète des notes d'orientation du Secrétaire général est disponible à l'adresse www.un.org/fr/coronavirus/un-secretary-general.

ensemble, représentent un montant total de 12,1 milliards de dollars⁶¹. En ce qui concerne le secteur de la santé, l'Organisation des Nations Unies a soutenu l'intervention menée par les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies. Par exemple, l'OMS a participé au dispositif africain de réponse au coronavirus et a assuré la coordination avec le système des Nations Unies. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a coprésidé un groupe de travail sur les chaînes d'approvisionnement et le Programme alimentaire mondial a apporté un soutien essentiel à la constitution de stocks de fournitures sanitaires au moyen des « vols de solidarité » des Nations Unies. La CEA a soutenu la conceptualisation de la Plateforme africaine de fournitures médicales afin de faciliter l'achat d'équipements médicaux stratégiques, certifiés et économiquement avantageux. Les Nations Unies continuent de soutenir les efforts visant à garantir l'accès universel aux vaccins par la voie du mécanisme d'allocation COVAX. Le rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/AC.51/2021/8) donne plus de détails sur l'intervention des Nations Unies.

67. Le système des Nations Unies a également continué à fournir un soutien programmatique aux institutions de l'Union africaine et aux États membres africains pour renforcer l'intégration régionale, les infrastructures et l'industrialisation. Par exemple, la CEA a lancé l'African Trade Exchange, une plateforme en ligne destinée à promouvoir le commerce électronique interentreprises sur la base des règles de la Zone de libre-échange continentale africaine. La CNUCED a organisé des sessions de coaching et de renforcement des capacités pour plus de 100 jeunes femmes entrepreneurs sur les possibilités offertes par la zone de libre-échange. L'Agence internationale de l'énergie atomique a lancé des projets visant à améliorer les infrastructures énergétiques dans plusieurs pays d'Afrique⁶². En outre, les entités des Nations Unies ont adapté leurs programmes existants. Par exemple, compte tenu du fait que la pandémie a eu un impact négatif sur les chaînes de valeur et d'approvisionnement mondiales, régionales et nationales, la CNUCED et le Centre du commerce international ont travaillé respectivement avec la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour promouvoir des outils visant à adapter les stratégies commerciales et des entreprises en réponse à la COVID-19. Le Fonds commun pour les produits de base a mis en place une facilité de liquidité d'urgence pour apporter une aide financière d'urgence aux petites et moyennes entreprises concernées du secteur agricole qui étaient impactées par la COVID-19 dans les chaînes de valeur mondiales des produits de base⁶³.

V. Conclusion et recommandations

68. Les pays d'Afrique ont continué à progresser dans la mise en œuvre de leurs priorités de développement, notamment en matière de développement des infrastructures, d'industrialisation et de santé. Le début des échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine et le lancement de la phase II du Programme de développement des infrastructures en Afrique constituent des étapes importantes. Néanmoins, comme le souligne le présent rapport, les efforts

⁶¹ Ce chiffre prend en compte un petit nombre de plans conjoints entre les Nations Unies et des gouvernements.

⁶² Égypte, Eswatini, Ghana, Kenya, Maroc, Niger, Rwanda et Soudan.

⁶³ Le rapport de situation sur la mise en œuvre de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025) donne plus de détails, ONUDI, document IDB.48/9-PBC.36/9.

déployés par les pays d'Afrique en 2020 ont été marqués par des difficultés considérables liées à la pandémie de COVID-19.

69. Cette pandémie menace de réduire à néant les acquis durement obtenus au cours des dernières décennies en Afrique. Elle a multiplié le montant des fonds nécessaires pour fournir les services socio-économiques essentiels. Les fermetures partielles d'écoles et les pressions croissantes sur les systèmes de soins de santé ont eu un impact négatif sur la ressource la plus précieuse de l'Afrique : son capital humain. Les fermetures et les arrêts de production ont affaibli les capacités productives de l'Afrique. En outre, la pandémie a mis en évidence la forte dépendance extérieure des pays d'Afrique dans des domaines essentiels pour leur développement, tels que le secteur de la santé. Si aucune mesure urgente n'est prise, le risque est grand que le continent africain soit laissé pour compte. Dans ce contexte, des actions concertées seront nécessaires de la part des pays d'Afrique et de leurs partenaires, y compris le système des Nations Unies, pour faire en sorte que la réponse à la crise renforce la résilience du continent aux chocs futurs et accélère les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable.

70. Au-delà de son impact négatif, la pandémie offre des perspectives pour le développement des pays d'Afrique. La COVID-19 a poussé les pays à se tourner vers les marchés locaux et régionaux pour se procurer des biens essentiels, tels que des fournitures médicales et des équipements de protection. Les efforts de relance doivent permettre avant tout de moins dépendre des chaînes d'approvisionnement mondiales en créant et en renforçant les chaînes d'approvisionnement régionales et locales qui réduiront la dépendance du continent et augmenteront sa résilience.

71. Le début des échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine crée un environnement favorable à la mise en place de chaînes de valeur régionales solides. Cependant, la croissance des produits à valeur ajoutée dans le cadre de la Zone de libre-échange dépendra très fortement des règles d'origine adoptées lors des négociations. Les négociations de la Zone de libre-échange continentale africaine devraient viser une harmonisation graduelle des réglementations existantes au sein des communautés économiques régionales, afin de réduire progressivement le nombre de règles spécifiques aux produits et de s'orienter vers l'application de règles générales équivalentes.

72. En raison de leur avantage comparatif et de leurs économies diversifiées, les pays d'Afrique les mieux classés dans l'indice de complexité économique devraient jouer un rôle important dans la création de chaînes de valeur régionales plus intégrées et dans la stimulation du commerce intra-africain. Leur engagement en faveur d'une mise en œuvre rapide de la Zone de libre-échange continentale africaine sera crucial pour faire avancer l'intégration régionale.

73. La simplification et la normalisation des procédures administratives seront nécessaires pour éviter qu'elles ne retardent la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine. En outre, la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends solide et crédible sera d'une importance capitale pour éviter des fermetures de frontières coûteuses et garantir le bon fonctionnement de la zone de libre-échange.

74. Le Programme de développement des infrastructures en Afrique s'est imposé comme un cadre important pour le développement des infrastructures en Afrique. Il a permis de galvaniser l'engagement politique et de mobiliser plus de financements pour le développement des infrastructures sur le continent. Les pays d'Afrique devront faire des efforts pour assurer leur transition vers une économie verte et mobiliser plus de financements du secteur privé pour les infrastructures, tout en renforçant simultanément la gouvernance et le développement institutionnel,

notamment par des réformes réglementaires. L'utilisation optimale de la numérisation pourrait contribuer à améliorer l'ampleur et l'efficacité des actions entreprises, et à prévenir la corruption grâce à une transparence accrue.

75. La reprise offre la possibilité aux pays d'Afrique de promouvoir des transitions écologiques et des secteurs tels que l'agroalimentaire et la fabrication de produits pharmaceutiques qui augmenteront la résilience du continent et sa capacité de répondre aux perturbations des chaînes d'approvisionnement alimentaires et médicales. Des initiatives louables sont déjà en cours, telles que l'accélérateur de résilience à la pandémie de l'Agence de développement de l'Union africaine pour les entreprises africaines du secteur de la santé (Pandemic Resilience Accelerator for African Health-Related Businesses). Afin de saisir pleinement cette occasion, les gouvernements africains doivent s'attaquer aux obstacles structurels et institutionnels qui freinent l'industrialisation depuis longtemps.

76. La capacité des pays d'Afrique à surmonter les difficultés dans le domaine des soins de santé est restée entravée par une couverture insuffisante des données, résultant de la faiblesse des capacités statistiques, malgré l'importance de ces données pour la prise de décision fondée sur des données d'observation et la formulation des politiques. C'est un enjeu important pour la production en temps voulu de données de qualité qui doivent être considérées comme prioritaires, compte tenu de leur pertinence, pour garantir l'efficacité et l'efficience des réponses politiques.

77. Le secteur de la santé a également souffert du manque de marge de manœuvre budgétaire pour augmenter les financements à un moment critique. Si les pays d'Afrique ont pris des mesures pour accroître leur autonomie et réduire leur dépendance à l'égard de l'aide étrangère, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accroître la mobilisation des ressources nationales afin de soutenir le financement du développement en Afrique. À cet égard, les pays d'Afrique devraient augmenter les financements par le secteur privé national, notamment en exploitant le marché croissant des fonds de pension et d'assurance, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars d'ici 2019.

78. Comme le montre le présent rapport, les flux financiers illicites ont un grave impact sur le développement de l'Afrique. Pour remédier à ce problème, il est nécessaire d'améliorer la responsabilité et la transparence financières dans le cadre d'un système de gouvernance internationale plus solide qui débouche sur l'établissement de normes et de standards mondiaux et favorise une coopération fiscale renforcée, conformément aux recommandations du rapport du Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030 (A/75/810, annexe). Par conséquent, les pays d'Afrique sont invités à renforcer leurs autorités fiscales, douanières et d'application des lois, ainsi que leurs cadres réglementaires afin de leur fournir les outils nécessaires pour endiguer les flux financiers illicites. Les pays partenaires, quant à eux, sont appelés à accroître leur coopération en matière d'identification et de rapatriement des flux financiers illicites. L'Assemblée générale est invitée à lancer des initiatives de mise en place d'un cadre global permettant de lutter contre les flux financiers illicites de manière intégrée et de combler les lacunes existantes dans la réglementation.

79. L'atténuation des effets de la pandémie et l'objectif de « mieux construire pour l'avenir » dépendent des efforts d'allègement de la dette et de la capacité des pays d'Afrique à accéder aux financements sur les marchés financiers internationaux. Toutefois, ces efforts sont entravés par la révision à la baisse de la note de crédit souveraine des pays d'Afrique par les agences de notation. Il est nécessaire d'intensifier le dialogue et les partenariats multipartites entre les États membres et les agences de notation en vue d'adopter un critère de notation de crédit normalisé et équitable pour les pays d'Afrique.

80. L'interruption du Cycle de négociations de Doha pour le développement et ses promesses non tenues continuent d'entraver les efforts de l'Afrique pour tirer parti des avantages du commerce pour son développement. Cette situation a été aggravée par les récentes autres tendances au protectionnisme commercial, notamment en ce qui concerne les fournitures médicales, en raison de la pandémie. Plus que jamais, les membres de la communauté internationale ont été mis à l'épreuve afin qu'ils œuvrent tous ensemble à rétablir collectivement la confiance dans le processus de négociation de l'Organisation mondiale du commerce et à mieux construire pour l'avenir.

81. Les investissements étrangers directs sont une source importante de financement et ont représenté 20 % des entrées financières extérieures de l'Afrique en 2018. Ces financements peuvent aider les pays d'Afrique à renforcer leur résilience économique pendant les crises et à soutenir et maintenir l'emploi et la croissance pendant toute la période de reprise. Toutefois, l'accent mis sur les industries extractives aggrave la vulnérabilité de l'Afrique aux chocs extérieurs. Des mesures doivent être prises pour promouvoir une diversification des investissements étrangers directs afin de financer d'autres secteurs industriels et infrastructures.

82. Même si l'APD continue d'être principalement orientée vers les infrastructures sociales et l'aide humanitaire, elle pourrait jouer un rôle transformateur si les efforts des pays d'Afrique pour renforcer les capacités productives et la création d'institutions recevaient un plus grand appui. Le Programme 2030 et l'Agenda 2063 mettent en avant l'appropriation et l'autonomisation comme deux principes sur lesquels doivent reposer les partenariats internationaux. Par conséquent, les efforts doivent se concentrer sur les questions prioritaires qui renforceront l'appropriation par l'Afrique de ses ressources et de ses capacités, en particulier la mobilisation des ressources nationales, l'industrialisation, le commerce et l'intégration régionale, la science, la technologie et l'innovation, l'énergie, le capital humain et la gouvernance.

83. Des changements importants se sont produits au niveau régional et mondial depuis que l'Union africaine a établi le NEPAD comme feuille de route pour le développement du continent et que l'Assemblée générale l'a adopté comme cadre du soutien international au développement de l'Afrique. L'approbation du Programme 2030 par l'Assemblée générale et de l'Agenda 2063 par le Sommet de l'Union africaine en 2015 a représenté une étape vers un plus grand alignement entre les priorités africaines et le soutien apporté par les acteurs internationaux. Même si le Programme 2030 et l'Agenda 2063 sont devenus la principale feuille de route du développement de l'Afrique, il est nécessaire de renforcer la cohérence, notamment par une définition des priorités et une coordination stratégiques et opérationnelles dans la mise en œuvre conjointe des deux programmes. Par conséquent, je recommande à l'Assemblée générale d'adopter officiellement l'Agenda 2063 comme cadre pour l'appui international au développement de l'Afrique et d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-seizième session un point sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international à l'Agenda 2063.

84. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité d'un changement de modèle en faveur d'un système commercial et financier multilatéral adapté à l'objectif de faire progresser le développement durable et de promouvoir une mondialisation équitable. Saisissons cette occasion pour construire un système multilatéral plus solide. L'Afrique se prépare à mieux construire pour l'avenir, il est donc nécessaire de renouveler l'appel à la solidarité mondiale, et plus particulièrement en ce qui concerne l'accès équitable aux vaccins. L'Organisation des Nations Unies continuera d'appuyer les efforts des pays en développement en faveur d'un développement durable.